



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Risques liés à l'usage de la pipe à eau

Question écrite n° 19102

### Texte de la question

M. Frédéric Barbier alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les risques, notamment chez les jeunes, liés à l'usage de la pipe à eau. Originaire du Moyen-Orient, la pipe à eau, autrement appelée narguilé ou chicha, s'est répandue en Occident. En France, elle connaît un succès grandissant et séduit de plus en plus les jeunes adultes voire les adolescents. Considérée comme un produit peu nocif, elle véhicule une image conviviale et positive. Et pourtant, les études scientifiques menées ont démontré qu'on minimiserait sa toxicité et qu'elle masquerait une dangerosité bien réelle. Dès 2005, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) adressait une mise en garde sur l'utilisation de cette pratique qui consiste à chauffer, au charbon de bois, une douille contenant un mélange d'environ 30 % de tabac et 70 % de mélasse, additionné de miel et de pulpe de fruits. La fumée passe ensuite dans de l'eau avant d'être aspirée par le fumeur au moyen d'un bec au bout d'un tuyau. En effet, selon les chercheurs, une séance de chicha, durant entre 20 et 60 minutes, équivaldrait à fumer 2 paquets de cigarettes. La quantité de nicotine absorbée serait 1,7 fois plus élevée que lorsque l'on fume une cigarette, la quantité de monoxyde de carbone serait elle 6,5 fois supérieure, quant à celle de goudron, elle serait 46,4 fois supérieure. De nombreuses substances toxiques seraient également émises par la chicha et le risque de tabagisme passif existerait tout autant. Facilement accessible, et fortement addictive, elle constitue donc pour les jeunes une véritable porte d'entrée vers les produits du tabac. Aussi, alors que les politiques du plan national tabac 2016-2020, visant tout d'abord la prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes commencent à porter leurs fruits, il l'alerte sur l'utilisation de la pipe à eau et l'interroge sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour freiner son utilisation chez les jeunes et pour renforcer sa réglementation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Barbier](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19102

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 avril 2019](#), page 3782

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)